



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-47

SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER

27 - Signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la rédaction des documents du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer, évaluation environnementale, analyse juridique et accompagnement jusqu'à l'approbation du SAGE

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

SAGE CROULT ENGHIEN VIEILLE MER

27 - Signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la rédaction des documents du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer, évaluation environnementale, analyse juridique et accompagnement jusqu'à l'approbation du SAGE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La stratégie du SAGE « Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire » a été validée par la Commission Locale de l'Eau le 15 novembre dernier.

Il s'agit maintenant de **réaliser la phase finale d'élaboration du SAGE** Croult Engchien Vieille Mer : la **rédaction des différents documents constitutifs du SAGE**.

Il est ainsi prévu de conclure un marché de prestations de services visant à :

- **Rédiger les documents constitutifs du SAGE** à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau, le règlement du SAGE, le tableau de bord et leurs annexes cartographiques.
- **Réaliser l'évaluation environnementale** (étude d'impact) du projet de SAGE.
- **Analyser et sécuriser juridiquement les documents du SAGE** tout au long de la procédure, car une fois validés par arrêté inter-préfectoral, les documents du SAGE seront opposable à l'administration et aux tiers. Il convient donc de s'assurer que le SAGE ne risque pas de faire l'objet d'une annulation de tout ou partie de son contenu, et de vérifier que le projet demeure dans le rôle réglementaire qui lui est imparti.
- **Accompagner la CLE pendant la procédure de consultation du public** afin de faciliter l'appropriation du projet par les acteurs du territoire et le grand public.

Une procédure par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée pour une durée du marché de 38 mois. Le montant prévisionnel de l'étude était de 219 000 € HT.

3 candidats ont présenté une offre :

- SAFEGE / Droit Public Consultant : 134 792 € HT
- ADAGE / Asca / IC Eau Environnement / Cabinet Paillat Conti et Bory : 159 790 € HT
- SCE : 99 950 € HT

Les critères de sélection appliqués, conformément au règlement de consultation, sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre 60%
- Prix de la prestation 40%

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 mars dernier a estimé l'offre du groupement Adage la mieux-disante car proposant notamment une équipe très expérimentée en terme de politiques territoriales, une méthodologie techniquement adaptée et mettant la concertation, élément clé de la réussite du SAGE, au cœur du projet.

Les crédits sont prévus au budget SAGE 2017, chapitre 20, article 2031.

SAGE CROULT ENGHIEN VIEILLE MER

27 - Signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la rédaction des documents du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer, évaluation environnementale, analyse juridique et accompagnement jusqu'à l'approbation du SAGE

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la procédure d'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Considérant la nécessité d'avoir recours à une procédure par voie d'appel d'offres ouvert,

Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 mars 2017,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1. Autorise** le Président à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la Rédaction des documents du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer, évaluation environnementale, analyse juridique et accompagnement jusqu'à l'approbation du SAGE, avec le groupement Adage /Asca / IC Eau Environnement / Cabinet Paillat Conty Bory,
- 2. Prend acte** que le marché est conclu pour une durée de 38 mois,
- 3. Prend acte** que le montant du marché est de 159 790 € HT,
- 4. Prend acte** que les crédits sont prévus au budget SAGE Croult Engchien Vieille Mer 2017, chapitre 20, article 2031,
- 5. Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce lancement de marché.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.